

Evolution politique à Mons (1830 - 2018)

Avant l'indépendance de la Belgique

Au départ, la ville est dirigée par le chapitre de Sainte-Waudru et le comte de Hainaut. Ce dernier en tant qu'abbé laïc protecteur du chapitre finit par imposer son pouvoir. Mais petit à petit, les comtes sont obligés de laisser une certaine autonomie à la ville pour s'assurer de sa fidélité dans les conflits qui les opposent à des villes comme Valenciennes ou Maubeuge. C'est ainsi que le bailli du Hainaut va désigner le mayeur et les sept échevins (10 à partir de 1406) qui se réunissent toutes les semaines dans la maison de la Paix (Hôtel de ville). Ils avaient comme compétences la justice, la gestion de la vie économique et sociale, l'assistance publique et les travaux.

A partir de 1795, avec les Français, le système communal change : les citoyens payant l'impôt élisent les édiles communaux placés sous la direction d'un maire. Mais les communes perdent leurs compétences au profit du pouvoir central. Les Hollandais, par contre donnent à nouveau une autonomie aux communes. Par contre, Guillaume d'Orange décide de nommer lui-même les bourgmestres en les sélectionnant en dehors du conseil communal.

Le pouvoir communal à Mons dans la Belgique indépendante

Deux bourgmestres de transition (1827-1849)

Libéral et franc-maçon, **Théodore Tahon de la Motte** est déjà maire sous les Hollandais mais il est maintenu à son poste après l'indépendance jusqu'en 1836. Son successeur **Dominique Siraut**, catholique modéré au départ, adhère au parti libéral qui a été créé en 1846. Durant ses mandats, il modernise la ville : gare, éclairage au gaz, théâtre, palais de justice...

Mons, ville libérale (1849-1953)

- Sous le suffrage censitaire

Durée des mandats des bourgmestres libéraux à l'époque du suffrage censitaire



Désiré Dethuin
1849-1866



François Dolez
1866-1879



Arthur Lescarts
1880-1881



Léon Paternostre
1885-1888



Henri Saintelette
1888-1905

Documents extraits de l'article de
Pierre Orban (voir sources)
Collection Marc Sanders

Dès 1830, la Belgique adopte le **suffrage censitaire**. Le vote est réservé aux hommes de plus de 25 ans payant un certain quota d'impôt (le cens électoral), variable selon le lieu de résidence. La bourgeoisie montoise qui est la seule à voter porte évidemment le parti libéral au pouvoir pendant une longue période.

Durant cette période, les autorités montoises vont modifier l'aspect de la ville : suppression des remparts, création des boulevards, assainissement urbain (détournement de la trouille, machine à eau), édification de bâtiments publics comme l'hôpital Saint-Georges ou la prison, etc...

Les libéraux vont également mener une politique anticléricale au niveau de la ville : sécularisation progressive des institutions, création d'écoles communales et d'une école d'infirmières, expropriations de terrains (Ursulines)

Au niveau politique les autorités communales sont des ardens défenseurs du vote censitaire. François Dolez déclare notamment en 1866 lors d'un débat sur l'abaissement du cens électoral : « rien ne doit être précipité parce que l'état actuel du développement intellectuel des masses est incomplet ».

- **Le suffrage universel plural (1893-1919)**

Suite à des émeutes (notamment au Pont de Jemappes), le gouvernement belge est obligé de changer le système électoral et adopte en **1893 le suffrage universel masculin tempéré par le vote plural**. Pour les élections communales, tout citoyen masculin de plus de 30 ans a une voix, mais selon certains critères (importance de l'impôt et diplôme) des électeurs peuvent avoir deux voix supplémentaires comme pour les élections législatives et même une quatrième voix est octroyée aux pères de famille payant un cens électoral déterminé ou dont le revenu cadastral atteint 150 francs.

Sous un semblant démocratique, la bourgeoisie est donc favorisée et dans les faits, on prend les mêmes et on recommence. Le pouvoir reste aux mains des libéraux jusqu'à la seconde guerre mondiale.

Deux bourgmestres libéraux occupent le devant de la scène durant cette période. Henry Saintelette (2^e et 3^e mandats) se préoccupe beaucoup de salubrité publique et Jean Lescarts est pris en otage dès le mois d'août 1914 ; par la suite, il s'affaire pour organiser, protéger, ravitailler et défendre la vie de ses administrés ce qui lui vaut une immense popularité.

**Durée des mandats des bourgmestres libéraux
à l'époque du suffrage universel plural**



Henri Saintelette
1888-1905



Jean Lescarts
1905-1925

Documents extraits de Pierre Orban (voir sources de l'article). Collection Marc Sanders

- **Le Suffrage universel masculin (1919), la loi de 1921 qui permet aux femmes de voter aux communales et le Suffrage universel mixte de 1948**

Ces trois avancées démocratiques et égalitaires n'entament pas la popularité et la réélection de Jean Lescarts et l'arrivée au pouvoir en 1926 de Victor Maistriau qui occupera la charge mayorale jusqu'en 1953. Face au parti catholique de plus en plus populaire et à un endettement croissant, les libéraux font alliance en 1947 avec les socialistes dont Léo Collard, échevin de l'Intérieur, des sports et du théâtre.

Durée des mandats des bourgmestres libéraux à l'époque du suffrage universel



Jean Lescarts

1925-1925

Document extrait de l'article de Pierre Orban (voir sources de l'article). Collection Marc Sanders



Victor Maistriau

1926-1953

Document extrait de l'ouvrage de Corentin Rousman (voir sources de l'article). Musées de la ville de Mons

Mons ville socialiste

Depuis 1953, La vie politique montoise est marquée par la prédominance du Parti socialiste. Ce parti a été renforcé par les nombreux électeurs de gauche des communes du Borinage fusionnées à partir de 1972. Certains observateurs expliquent également son maintien au pouvoir par les conditions économiques moroses de la région depuis la fermeture des charbonnages dans les années 1950 et 1960. Le Parti socialiste, malgré la majorité absolue dont il dispose, partage le pouvoir de 2000 à avril 2016 avec le Mouvement réformateur (MR). Aux dernières élections de 2018, le PS garde de justesse la majorité absolue et fait alliance avec le Parti Ecolo pour diriger la ville.

Un mouvement de rénovation urbaine se met en place dès les années 1970 Le but est de mettre en avant les richesses culturelles et patrimoniales de la ville ; la ville est donc maintenant ouverte au tourisme et au commerce. La cité du Doudou a été désignée pour être Capitale Européenne de la Culture en 2015. La ville a profité de cette occasion pour poursuivre la rénovation urbaine et améliorer l'offre muséale, culturelle et hôtelière.

En dehors de la ville ancienne, un nouveau quartier voit le jour derrière la gare. En effet, l'espace des Grands-Prés comporte de nombreux logements, une galerie commerciale, un complexe cinématographique (Imagix), un nouveau hall d'exposition (Lotto Mons Expo) et des entreprises à fortes valeurs ajoutées dans son parc scientifique Initialis. Par ailleurs, le nouveau Centre de Congrès offre aux entreprises, aux universités et aux autres institutions organisatrices de congrès un outil moderne et performant. Il est situé près de la gare-passerelle de Santiago Calatrava dont l'inauguration est prévue dans les prochains mois au moment de la rédaction de ces lignes. En septembre dernier, les autorités communales ont confirmé leur intention de participer au développement de ce quartier en pleine expansion. La ville entend en effet ouvrir une nouvelle école maternelle et primaire tandis que la Province de Hainaut assurera la gestion d'une section secondaire et d'un hall omnisport, et que le CHU Ambroise Paré construira une nouvelle crèche de 42 places.

Durée des mandats des bourgmestres socialistes de Mons

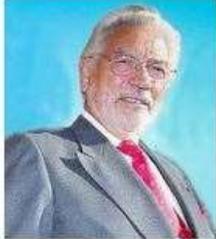


Léo Collard
1853-1974



Abel Dubois
1974-1989

Documents extraits de l'ouvrage de
Corentin Rousman (voir sources de
l'article)



Maurice Lafosse
1989-2001



Elio Di Rupo
2001-2018



Nicolas Martin
2018-2024

Sources des illustrations : Internet

La ville est donc en pleine mutation. Dans les prochains mois tous les partis politiques vont faire campagne sur les enjeux de notre société : emploi, économies d'énergie, sécurité, propreté, mobilité, etc...

Soyons attentifs et ... rendez-vous le dimanche 13 octobre 2024 !

Gérard WAELPUT

Sources de l'article

ORBAN, Pierre, *Dix maïeurs au service d'une ville, dans Mémoire d'une ville. Mons depuis 1830*, Maison de la Mémoire de Mons asbl, 1989

ROUSMAN, Corentin, *L'histoire des bourgmestres du Grand Mons : De 1830 aux fusions des communes*, Hainaut Culture et Démocratie, 2009

STENGERS, Jean, *Histoire de la législation électorale en Belgique*, Revue belge de Philologie et d'Histoire, 2004, 82-1-2, pp. 247-270

WIKIPEDIA : articles « Droit de vote en Belgique », « Mons »